NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.42/2009/6
28 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE **COMMISSION DE STATISTIQUE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts des registres des entreprises

Onzième session
Luxembourg, 6 et 7 octobre 2009
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

SOURCES D'IDENTIFICATION DE GROUPES D'ENTREPRISES (AVANT ÉTABLISSEMENT DE PROFILS)

Problèmes concrets concernant la tenue de registres des entreprises dans les pays en développement

Note de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

I. INTRODUCTION

1. Depuis la mise en route du programme d'activités statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en 1979, l'un de ses principaux volets a consisté à fournir une assistance technique aux pays en développement dans le domaine des statistiques industrielles. Au départ, le programme avait pour principal objectif de contribuer au programme mondial de statistiques de l'industrie en améliorant «les moyens à la disposition d'un pays en développement pour réunir, traiter, exploiter et diffuser des statistiques industrielles». Le registre des entreprises a toujours représenté un élément clef du programme de développement des capacités de l'ONUDI, car sa qualité détermine dans une large mesure la fiabilité des résultats des enquêtes auprès des industries. L'importance du registre des entreprises pour les statistiques industrielles est de deux ordres. Premièrement, il permet d'établir un répertoire des entreprises renfermant des informations essentielles sur les entités industrielles qui sont pertinentes et utiles pour la communauté des entreprises et recensant les entreprises

GE.09-23530 (F) 280909 290909

industrielles en précisant l'adresse de leur siège, ainsi que le lieu où se trouvent leurs unités de production, installations, usines et unités auxiliaires. Deuxièmement, le registre sert de base pour les enquêtes statistiques sectorielles. Un registre des entreprises bien conçu, complet et régulièrement mis à jour permet aux statisticiens d'améliorer le plan de leurs enquêtes auprès des industries et d'appliquer, le cas échéant, des techniques d'échantillonnage qui réduisent la durée et le coût de la collecte de données et améliorent la précision des statistiques.

2. Le démarrage du programme d'assistance technique de l'ONUDI dans les années 80 a coïncidé avec le Programme mondial de statistiques de l'industrie de 1983, dont l'objet était d'orienter l'activité statistique nationale dans le domaine des recensements industriels. Les recommandations pour le Programme mondial de statistiques de l'industrie de 1983 faisaient expressément mention de l'ONUDI, en sa qualité d'organisme international spécialisé, pour les besoins desquels il était nécessaire «… d'améliorer le flux d'informations sur les activités et sur la structure industrielle afin d'accélérer le développement économique et social» (Nations Unies, 1981). Au début de ce programme, il a été reconnu qu'un registre des établissements ne serait généralement pas disponible. Par conséquent, il a été recommandé de procéder à «… une enquête auprès de tous les établissements industriels reconnaissables … afin d'organiser les registres des établissements pour qu'on puisse s'en servir dans un système d'enquêtes sur l'industrie». Cette synthèse est une véritable réflexion sur la réalité qui est celle de nombreux pays à ce jour.

3. Les registres des entreprises, qui ont été créés sont tenus à jour dans de nombreux pays en développement, notamment ceux mis en place dans le cadre du programme d'assistance technique de l'ONUDI, sont en fait des registres des établissements. Ces dernières années, on s'est attaché à faire la distinction entre les établissements, en tant qu'élément de l'entreprise à établissement unique ou de l'entreprise à établissements multiples. Dans ce dernier cas, le nom de la société mère est enregistré pour pouvoir établir le lien entre l'entreprise et ses établissements. Les établissements sont classés par type d'activité conformément à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). Les autres critères de classement sont la structure juridique, c'est-à-dire qu'il est précisé s'il s'agit d'une participation dans une entité constituée en société ou non, par exemple d'investissements privés, publics ou étrangers. Le présent document vise à décrire la structure des registres des entreprises et les méthodes d'actualisation adoptées par certains pays en développement.

II. STRUCTURE DU REGISTRE DES ENTREPRISES

4. Contrairement à ce qui se pratique en Europe, l'établissement est considéré comme l'unité primordiale pour toutes les activités concernant les statistiques sur les entreprises dans la plupart des pays en développement. Le système de statistiques sur les entreprises de l'Union européenne (UE) énumère huit différents types d'unités statistiques. Cependant, l'établissement ne figure pas parmi eux. Dans la plupart des pays en développement, les concepts et les méthodes employés dans les statistiques sur les entreprises reposent principalement sur les recommandations internationales concernant les statistiques industrielles (IRIS)[1] approuvées par la Commission de

[1] La Commission de statistique de l'ONU a approuvé en 2008 de nouvelles recommandations qui ont remplacé celles de 1983. Toutefois, la recommandation tendant à faire de l'établissement l'unité statistique idéale des statistiques industrielles n'a pas été modifiée.

statistique de l'ONU, lesquelles précisent clairement que l'unité statistique pour les statistiques industrielles devrait idéalement être l'établissement. En effet, c'est l'unité la plus détaillée pour laquelle toute la gamme de données nécessaires est en principe disponible. Dans le cas particulier des statistiques industrielles, le Système de comptabilité nationale de 2008 mentionne aussi qu'une branche d'activité se compose d'établissements engagés dans les mêmes types ou dans des types similaires d'activité. Sur la base de ce cadre théorique, les registres créés et actualisés à des fins statistiques, dans les pays en développement, prennent généralement comme référence les établissements. Au cours des dernières années, toutefois, on s'est employé à mettre en évidence le lien entre les établissements et les entreprises mères.

Figure 1
Groupement des établissements par régime de propriété

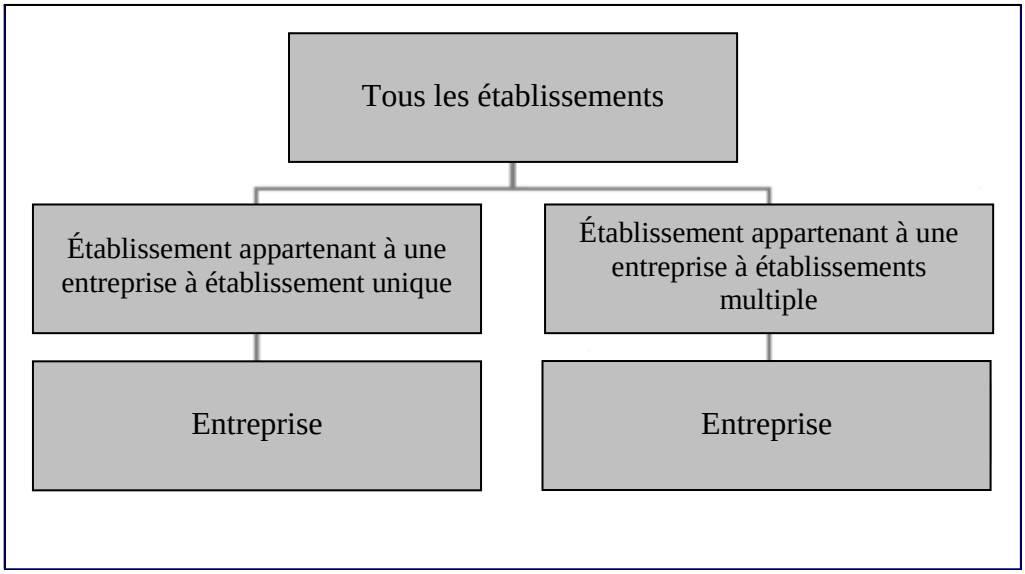

5. L'établissement est une unité qui reflète à la fois la dimension «type d'activité» et la dimension «localisation». Par conséquent, le registre contient, entre autres variables, des codes d'activités (CITI) et des codes géographiques fondés sur le lieu d'implantation, qui diffèrent parfois de l'adresse de contact. La structure ci-dessus est légèrement différente de la structure hiérarchique effective de l'unité d'activité industrielle ou commerciale car un établissement correspond en réalité à un échelon plus bas et plus spécialisé d'une entreprise.

Figure 2
Structure hiérarchique de l'unité d'activité industrielle ou commerciale

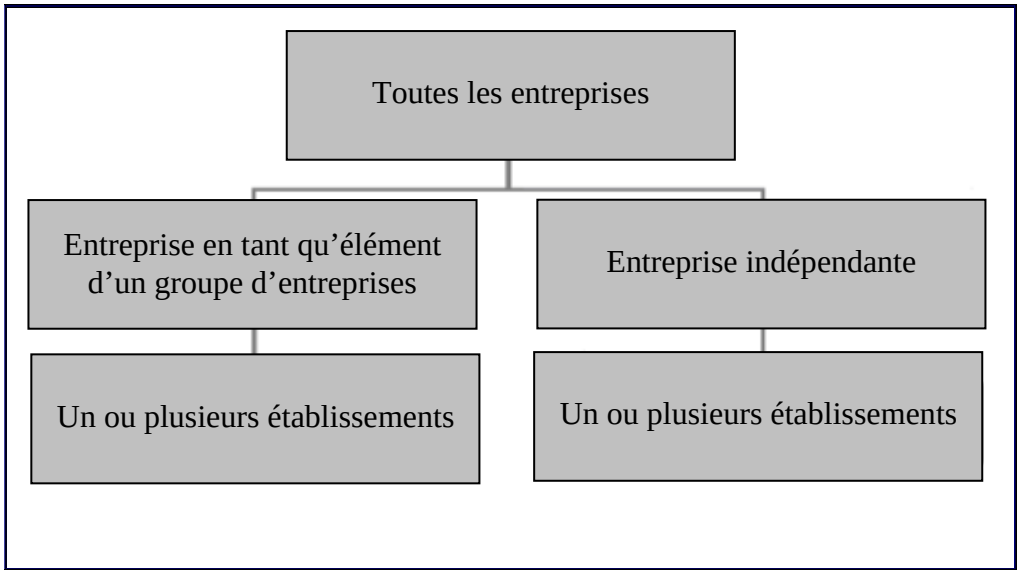

6. L'IRIS-2008 donne une description détaillée des différents types d'unités statistiques incluses dans la structure ci-dessus. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'IRIS-2008, la structure présentée dans la figure 1 doit prendre la forme hiérarchique de la figure 2 au cours des prochaines années.

III. GESTION ET MISE À JOUR DE REGISTRES

7. Il a été largement reconnu que l'association d'un registre bien actualisé et de données d'enquête permet de produire des statistiques industrielles courantes avec un degré de précision suffisant. Toutefois, les méthodes de création et d'actualisation du registre des entreprises ne sont pas uniformes. D'après l'expérience de l'ONUDI en matière de coopération technique, trois méthodes différentes d'actualisation du registre des entreprises ont souvent été observées et sont décrites ci-après.

A. Mise à jour périodique des données de recensement

8. La technique du recensement porte-à-porte reste encore la méthode la plus fiable et la plus largement appliquée de mise à jour des registres. Dans de nombreux pays en développement, le recensement industriel ou économique est la principale source de données pour les registres des entreprises. Le registre créé à partir des données d'un recensement est actualisé après l'achèvement d'un autre recensement. Ce processus peut être réalisé par le biais de mises à jour sur le terrain, les agents recenseurs étant munis de la liste issue de l'ancien registre. Il arrive que les agents de terrain constatent que bon nombre d'établissements nouveaux n'étaient pas répertoriés dans le précédent registre ou que certains établissements n'existent plus. Pour le recensement, il est aussi possible de reprendre tout à zéro, c'est-à-dire de se rendre sur le terrain sans aucune donnée antérieure. Par exemple, comme le recensement industriel national de 2003 est le premier à avoir été réalisé au Ghana depuis 1987, aucun registre n'a été tenu durant la période intercensitaire. Par conséquent, le recensement de 2003 a été effectué en deux phases. Durant la première phase, une liste de tous les établissements contenant des renseignements de

base, notamment le nom, le lieu, le type d'activité, et les effectifs, a été établie pour l'enquête porte-à-porte, dans le but de créer un registre totalement nouveau. Au cours de la deuxième phase, des données industrielles détaillées ont été réunies, séparément, pour les plus grands établissements sur la base d'un dénombrement complet, et pour les plus petits établissements à partir d'un sondage.

9. Dans certains pays, où le recensement industriel est effectué périodiquement − tous les cinq à dix ans − le service national de statistique met à jour le registre en se basant sur les données de recensements antérieurs. Cependant, faute d'une mise à jour suffisante au cours de la période intercensitaire, les résultats du recensement révèlent une forte augmentation. La tendance à la hausse du nombre d'établissements dans un pays dont les données sont régulièrement mises à jour semble plus moins accentuée qu'une évolution comparable dans un pays dont les activités industrielles ont à peu près la même ampleur mais où le registre des entreprises n'est actualisé que de temps à autre.

Figure 3
Nombre d'établissements inclus dans le registre au cours des années de recensement

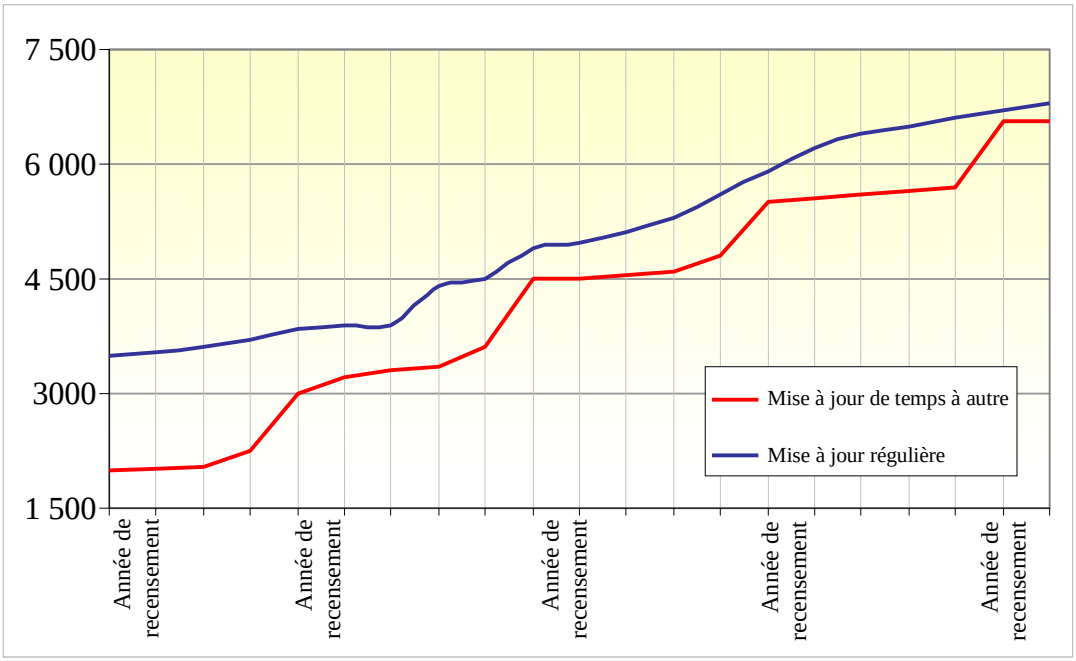

10. Chaque année, un certain nombre d'établissements ferment leurs portes, tandis que d'autres voient le jour. Dans les pays en développement, le nombre de créations d'entreprises dépasse en principe le nombre des clôtures. Cependant, un registre des entreprises, qui n'est mis à jour que de temps à autre à l'aide de données de recensement, ne reflète pas assez fidèlement la tendance de la croissance en raison des déficiences exposées ci-après.

1. Nombre important d'établissements manquants

11. Les établissements manquants sont ceux qui ne figurent pas dans le registre, mais remplissent néanmoins les conditions requises pour y être inclus, en termes d'années d'activité, de type d'activité, de taille des effectifs et d'autres critères précisés pour les unités statistiques

énumérées dans le registre. L'omission d'une unité répondant aux conditions requises se traduit par la sous-estimation de n'importe quelle valeur calculée à partir des données du registre. Ce phénomène peut être dû à une actualisation déficiente des établissements inclus dans la liste qui sont entrés en activité après le précédent recensement. Il se peut aussi que l'unité ait été omise de la liste utilisée pour le recensement lui-même et n'ait pas été confrontée à d'autres sources de données.

2. Clôtures d'entreprises après la date du recensement

12. Il importe que les établissements qui ont cessé leur activité après la date du recensement soient rayés du registre. Les causes de fermeture des établissements peuvent varier et il arrive qu'ils soient fermés temporairement ou définitivement. Souvent, les clôtures d'établissements sont repérées lors d'une enquête sur le terrain. Toutefois, on n'a pas toujours la certitude que l'établissement a réellement fermé ses portes; il se peut qu'il ait simplement changé de lieu d'implantation ou qu'il n'ait plus la même adresse de contact.

3. Profils dépassés

13. Les informations sur la taille et le type d'activité des établissements qui sont dépassées et ne sont pas régulièrement mises à jour soulèvent d'autres problèmes nuisant à la fiabilité des informations incluses dans le registre des entreprises.

14. Un registre des entreprises qui ne reflète pas correctement l'évolution de la démographie des entreprises perd de son actualité, et les données qui y figurent ne peuvent pas servir à mesurer la croissance industrielle en cours. Par conséquent, dans les pays concernés, une liste détaillée établie par la méthode du recensement devient absolument nécessaire pour n'importe quelle activité statistique nouvelle concernant les entreprises.

B. Données de recensement et fichiers administratifs

15. Dans le cadre de certains projets d'assistance technique, l'ONUDI s'est réellement attachée à créer un registre des entreprises à partir de la liste de recensement qui, ultérieurement, a été mise à jour au moyen de données administratives. Un recensement industriel ou économique sert de référence pour engager la mise en place d'une base de données aux fins des registres. La liste des établissements répertoriés dans la liste de recensement constitue le registre de base, qui est disponible au sein du Service national de statistique (ou du ministère d'exécution responsable du recensement industriel). Ce registre doit être actualisé au moyen d'une liste externe des établissements ou des entreprises obtenue auprès de sources extérieures. Il y a deux aspects importants dont il faudrait tenir compte dans le cadre de ce processus, à savoir:

a) La liste externe des établissements pourrait avoir été constituée à partir de sources de données différentes. Dans bon nombre de pays en développement, il n'existe pas de système de registre unifié fournissant un code d'identification unique. Avant d'entrer en activité, les entités constituant des entreprises commerciales sont immatriculées auprès du Ministère de l'industrie, de l'Office des investissements, des autorités fiscales et d'autres ministères d'exécution, tels que le Ministère de la santé (unités pharmaceutiques), le Ministère de l'environnement (industries polluantes), etc. Il arrive que chacune de ces autorités établissent sa propre liste d'unités

constitutives d'entreprises qui est susceptible de servir de source de données pour la mise à jour des registres;

b) La même unité figure parfois dans différentes sources de données, notamment dans le registre de base, parce qu'il peut s'avérer nécessaire de les immatriculer auprès d'autorités différentes. Par exemple, une société pharmaceutique dans laquelle sont investis des capitaux étrangers peut être enregistrée à la fois auprès du Ministère de la santé et de l'Office des investissements.

16. Compte tenu des conditions ci-dessus, le système d'identification des établissements nouveaux implique les étapes suivantes, qui sont mises en œuvre l'une après l'autre:

a) Importation, analyse syntaxique et édition des listes externes. L'analyse syntaxique a pour objet de présenter les noms, les adresses et les numéros de téléphone, etc., sous un format commun. Une édition ultérieure des données (comportant, le cas échéant, des appels téléphoniques de vérification) peut s'avérer nécessaire pour préciser les codes géographiques et clarifier les questions sur l'adresse;

b) Appariement. Cette procédure sert à repérer dans les sources extérieures les établissements qui sont déjà mentionnés dans le registre de base ou dans une autre source extérieure. Les décisions quant à l'existence d'une correspondance sont prises par le personnel de l'organisme de statistique, qu'une application sur mesure soit ou non utilisée pour faciliter le processus. La procédure d'appariement permet d'établir une liste des établissements apparaissant dans les deux sources sur la base de l'indice de vraisemblance maximale. Cet indice reflète la mesure dans laquelle des informations provenant de sources différentes peuvent être mises en correspondance;

c) Une liste des candidats sans doublon, à inclure dans le registre, est élaborée par concaténation de tous les établissements figurant sur les listes externes, pour lesquels aucune correspondance n'a pu être établie avec le registre de base. On dit que les candidats sont sans doublon parce que lorsque les données de diverses listes externes peuvent être appariées, seul l'un des enregistrements de données est retenu;

d) Les candidats sont classés par ordre de priorité en fonction de divers indicateurs (source, taille, année où la production a débuté, etc.) en prévision des contrôles sur place. Les candidats hautement prioritaires font l'objet de contrôles sur place. Les candidats moyennement prioritaires peuvent être désignés pour des contrôles par téléphone, tandis que les candidats faiblement prioritaires peuvent simplement n'être soumis à aucune vérification, faute de ressources;

e) Des contrôles de terrain sont effectués et les données sont saisies tant pour les candidats ayant franchi cette étape avec succès que pour ceux qui ont été rejetés;

f) L'étape finale, qui consiste à copier dans le registre les données relatives aux candidats sélectionnés, peut être réalisée dès qu'il a été vérifié qu'aucun doublon n'existe, dans leur cas, avec le registre de base.

17. Les étapes exposées ci-dessus sont celles que comporte le processus de traitement des listes externes qui permet d'obtenir sur une liste d'établissements candidats sans doublon à incorporer dans le registre. Cette liste est parfois appelée «résultats de l'appariement avec les sources externes "(RMES)" pour "Results of Matching with External Sources"».

18. Réponses nulles et clôtures d'établissements − La procédure décrite ci-dessus ne prend pas suffisamment en compte le problème de la clôture des établissements, qui exige une approche différente reposant sur des travaux de terrain. Au cours de l'enquête annuelle, les recenseurs sont chargés de documenter le nombre de clôtures d'établissements en remplissant un formulaire pour tous les établissements, même ceux ne participant pas à l'enquête. Ce formulaire enregistre les réponses nulles, ce qui permet de faire la distinction entre les établissements qui ont simplement omis de répondre et ceux qui ont été fermés ou ceux qui ne rentrent plus dans le champ de l'enquête. Ces données sont d'une importance cruciale tant pour la mise à jour des registres que pour l'imputation des données sur l'activité des établissements n'ayant pas répondu.

19. L'enregistrement des réponses nulles n'est pas très répandu dans les pays en développement. Il est donc difficile de savoir si des établissements n'ont pas participé à l'enquête parce qu'ils ne le souhaitaient pas (non-réponse) ou parce qu'ils n'existaient plus. Le système de notification «réponse nulle» n'intervient que lorsque la taille de l'échantillon dans l'enquête annuelle est suffisamment large, ou lorsque l'échantillonnage repose sur une taille limite et consiste à sélectionner toutes les grandes unités se situant au-dessus de la limite choisie.

C. Registre des entreprises corrigé des résultats de l'enquête

20. Dans les pays où le registre des entreprises est régulièrement mis à jour à l'aide de données administratives ou par le biais du recensement industriel ou d'enquêtes, les résultats procurent des informations importantes qui permettent de rectifier les chiffres inclus dans les registres des entreprises. En l'occurrence, le registre de base est constitué à partir de la base de données des registres traditionnellement tenue à jour, mais les résultats de recensement ou d'enquête fournissent des données plus précises aux fins de l'actualisation des registres. Contrairement à ce qui se produit dans le premier cas de figure évoqué, le nombre des établissements après l'année de recensement peut en fait avoir baissé, parce qu'il arrive que de nombreuses unités répertoriées dans le registre ne soient plus en service. L'utilisation des données administratives met plus facilement en évidence les créations que les disparitions d'entreprises. Au cours du recensement, par contre, on repère la fermeture de plusieurs unités qui sont donc rayées du registre.

21. Le troisième type de registre se rencontre dans les pays où le système statistique est assez bien ancré. Parmi les pays en développement, où l'ONUDI a entrepris des projets, le registre était assez solidement implanté dans les pays en transition où la notification obligatoire constituait auparavant la principale source de données.

IV. LE REGISTRE DES ENTREPRISES DANS UN CONTEXTE NOUVEAU

22. Les concepts et méthodes utilisés pour les registres des entreprises ont subi des transformations importantes après l'adoption des nouvelles recommandations internationales concernant les statistiques industrielles en 2008. À peu près à la même époque, bon nombre de pays en développement ont adopté la pratique qui consiste à entreprendre un recensement économique et des enquêtes industrielles à intervalles réguliers. Les opérations de recensement et

d'enquête statistiques fréquentes et leurs résultats ont aidé à mettre à jour et améliorer la qualité des registres des entreprises. La disponibilité accrue de matériels de traitement de l'information, de logiciels et de spécialises en informatique dans les pays en développement a également contribué à la création d'un système fonctionnant efficacement. En dépit de toutes ces tendances positives, le problème de l'exploitation de données administratives pour mettre à jour le registre des entreprises subsiste.

23. Premièrement, les données administratives nécessaires pour actualiser les registres ne se trouvent pas dans une source unique. Bien que la politique du guichet unique ait été adoptée dans bon nombre de pays en développement pour la fourniture de services publics à la communauté des entreprises, on constate encore un certain chevauchement des responsabilités en matière d'enregistrement des activités industrielles et commerciales. Deuxièmement, il existe un décalage de temps significatif entre l'immatriculation d'une entité et son entrée en service effective. Bien souvent les autorités chargées de l'enregistrement n'ont pas d'informations sur la date réelle du début de l'activité de l'entreprise. En réalité, un grand nombre d'unités ne sont jamais entrées en activité. Par conséquent, seule l'utilisation de résultats d'enquêtes permet d'actualiser plus précisément le registre des entreprises dans les pays en développement. Dans les pays où des enquêtes annuelles sur les branches d'activité sont réalisées systématiquement, les résultats des enquêtes et les données administratives se complètent mutuellement pour assurer l'actualisation, en temps voulu, du registre des entreprises.

24. Enfin, il s'est avéré nécessaire d'introduire des unités statistiques multiples dans le registre des entreprises avec plus d'efficacité. Si l'établissement reste l'unité statistique utilisée pour la collecte de données, notamment sur la production et l'emploi, des données pour certains autres éléments, tels que les coûts et les recettes relatifs aux services non industriels, ne peuvent être réunies qu'au niveau de l'entreprise. La structure du registre des entreprises devrait faciliter la collecte des données au niveau de l'établissement, ainsi que la compilation et la notification finales des données au niveau de l'entreprise.

RÉFÉRENCES

1. Eurostat: Methodology of short-term business statistics − Interpretation and guidelines (en anglais seulement), 2002

2. Services statistiques du Ghana, ONUDI: 2003 National Industrial Census Main Report, 2006, Accra

3. Korns, Alex, Updating the Sri Lankan Registry of Industry and the role of IT − communication sollicitée présentée à la troisième Conférence internationale sur les enquêtes auprès des établissements (ICES-III), 2007, Montréal

4. Système de comptabilité nationale, de 2008 http://unstats.un.org/unsd/sna1993/draftingphase/WC-NAvolume1.pdf

5. ONUDI: Industrial Statistics Database: Methodological notes, 1996

6. Nations Unies: recommandations internationales concernant les statistiques industrielles, séries M n° 48, New York, 1983

7. Nations Unies: recommandations internationales concernant les statistiques industrielles, 2008 http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/BG-IndustrialStats.pdf

8. Nations Unies: recommandations pour le Programme mondial de statistiques de l'industrie de 1983, série M n° 71, New York, 1981

9. Upadhyaya, Shyam: Industrial Statistics Programme of UNIDO for Countries of Developing and Transitional Economies (en anglais seulement), exposé présenté lors de la réunion du Groupe d'experts des statistiques industrielles, New York, 2008 http://unstats.un.org/unsd/industry/meetings/eg2008/AC158-8.PDF